LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision 2024-46 créant l'équipe de recherche labellisée U 1322 et nommant Monsieur Emmanuel HAFFEN Directeur ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche U 1322 intitulée « Laboratoire de Recherche Intégratives en Neurosciences et Psychologie Cognitive (LINC) » de Monsieur Emmanuel HAFFEN.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 13 juin 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

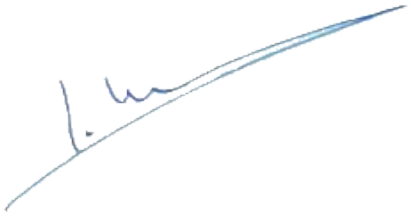

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE COMTE